



SCI Remboursement

Par photomaton021

Bonjour à tous,

J'ai acquis un studio via une SCI

L'apport fourni provient de mon compte personnel

La sci vient de toucher un premier loyer, pourrais-je transférer ce premier loyer, ainsi que les loyers à venir, du compte bancaire de la sci sur mon compte personnel, en tant que remboursement de mon apport de départ ?

Merci de votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Qu'en pensent les autres associés?

Par photomaton021

Mon autre associé est pleinement d'accord, jusqu'à ce que la totalité de mon apport me soit remboursé

Dans ce cas de figure, est ce que le loyer perçu sera imposé ? À noter que la SCI est à IS

Par yapasdequoi

Le loyer est imposable, peu importe à quoi il sert ensuite.

Si votre associé est d'accord, faites le inscrire sur un PV d'AG...